

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2276**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un terrain nu situé 1 rue Jean-Pierre Bredy

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2276**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un terrain nu situé 1 rue Jean-Pierre Bredy

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et désignation du bien**

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain nu et clôturé cadastré AK 39 d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> situé 1 rue Jean-Pierre Bredy à Villeurbanne.

Ce bien a été acquis par acte du 7 juillet 1981 dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne. Il était composé à l'origine d'un immeuble en R + 2 qui a été démoli depuis.

**II - Conditions financières**

L'OPH Est Métropole habitat a sollicité la Métropole afin d'acquérir ce bien dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence sociale étudiante en remembrement avec une parcelle voisine lui appartenant.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole cèdera ce bien, libre de toute occupation, pour un montant de 160 000 € HT auquel il faut rajouter la TVA au taux de 10 % soit 16 000 €, pour un total de 176 000 € TTC.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a, d'ores et déjà, été établi ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 28 octobre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 160 000 € HT, auquel se rajoute la TVA au taux de 10 % d'un montant de 16 000 € soit un montant global de 176 000 €, à l'OPH Est Métropole habitat, du terrain nu cadastré AK 39 d'une superficie de 193 m<sup>2</sup> situé à 1 rue Jean Pierre Bredy à Villeurbanne dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement social.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 176 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 66 739,01 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302370-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---